

*BOUVIGNIES Michel
1 Rue des trois MUIDS
60150 THOUROTTE*

le 03/03/95

*Compte rendue de l'entretien de madame LELOIR du 08/02/95 à la patinoire de
COMPIEGNE*

*Présents : Madame DOIN présidente
Madame LELOIR
Monsieur BOUVIGNIES conseiller du salarié*

*Madame DOIN lit la lettre d'avertissement qui a été adressé à madame
LELOIR. Elle rappelle que Madame LELOIR n'a pas accepté de prendre cette lettre
en mains propres contre décharge.*

*Concernant l'accident survenu à la patinoire Madame DOIN reproche à
Madame LELOIR: de ne pas avoir porté assistance, de ne pas avoir donné les
premiers soins, de ne pas avoir appelé les secours et de ne pas l'avoir prévenue.*

*La présidente reproche également une absence injustifiée lors du stage de
Noël. De plus elle reproche à madame LELOIR les faits suivants qui concernent plus
particulièrement le fonctionnement du CCP:*

- 1)de mauvaises relations avec les parents et les enfants.*
- 2)les départs des licenciés.*
- 3)le refus d'appliquer les directives du comité quand aux méthodes
d'entraînement et d'enseignement.*
- 4)refus d'assister au réunion du comité directeur de l'association.*

5)une mauvaise gestion des entraînements par des poses et des échauffements trop longs.

6)des contestations de juges et de jugements.

7)des résultats sportifs en dégradation.

Tous ces griefs ne figurant pas sur la lettre d'avertissement qui justifie la mise à pied conservatoire et l'entretien de ce jour.

A ce moment de l'entretien j'ai demandé à Madame DOIN de me fournir la convention collective dont relève Madame LELOIR afin de pouvoir vérifier un point particulier mais contrairement à la loi, la présidente n'a pu me la présenter et à même affirmer (bien que le code APE figure sur la fiche de paye) que son salarie ne pouvait relever d'une convention puisqu'il n'y avait qu'une seule employée au sein du club.

Madame LELOIR répond aux allégations de la présidente, en ce qui concerne l'accident elle nie en bloc tous les reproches qui lui sont faits et présente des témoignages en contradiction avec les affirmations de Madame DOIN et qui prouvent que Madame LELOIR a bien porté assistance et appelé les premiers secours. De plus Madame LELOIR signale que lors de l'accident elle était à l'opposé de la patinoire et que le temps de traverser celle-ci la sœur de la jeune fille l'avait relevé malgré la demande de l'entraîneur.

Madame LELOIR a bien prévenu la mère de l'enfant et cette dernière c'est chargée de prévenir Madame CHOMBART puisque Madame DOIN était absente et ne pouvait être jointe à cet instant précis. Vers 18 h Madame LELOIR a appris des nouvelles de l'enfant et Madame CHOMBART lui a répondu qu'elle avait une fracture du bras.

Au sujet de l'absence de Noël Madame LELOIR rappelle qu'elle était souffrante et avait un arrêt du docteur CHOMBART.

En ce qui concerne les autres reproches Madame LELOIR tient à apporter les précisions suivantes:

1) Sur les relations avec les parents on les lui avait interdites, quant à celles avec les enfants il suffit de relire les différents courriers qui lui ont été adressés la félicitant du contraire.

2) Sur le départ des licenciés elle ne comprend pas bien cette affirmation car les causes peuvent être multiples (phénomène ados).

3) Au sujet des directives du comité au sujet des entraînements et de l'enseignement, et par souci de sécurité (tant morale que physique), madame LELOIR n'a pu suivre la totalité de celle-ci, car elles étaient en contradiction avec ce qu'on lui avait appris lors de ses formations d'entraîneur et d'éducateur.

4) Bien que non membre de l'association Madame LELOIR n'a jamais refusé d'assister aux réunions du comité directeur mais elle n'a jamais reçu de convocation pour y assister.

5) Madame LELOIR n'a jamais contesté les décisions des juges, par contre elle reconnaît volontiers prendre la défense de ses élèves lors des compétitions, ce qui lui paraît tout à fait normal tant elle aime voir ses élèves réussir. Elle tient seulement à faire remarquer que lors de la dernière compétition à DUNKERQUE elle a reçu les félicitations des juges pour son comportement.

6) quant aux résultats sportifs en dégradation Madame LELOIR fait remarquer que le CCP a terminé second à la coupe CHESNOIE et 85% de résultats positifs lors des tests.

A la fin de l'entretien Madame DOIN a fait des allusions quand au passé de Madame LELOIR, menacé l'avenir de cette dernière, puis a déclaré qu'elle irait jusqu'au bout et qu'elle n'avait pas besoin de "tira au flanc" en allusion à l'absence de Noël.

BOUVIGNIES Michel

